



CONFÉDÉRATION PAYSANNE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

La Confédération Paysanne est le premier syndicat agricole de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Notre projet d'agriculture paysanne prône une agriculture attentive aux conditions de vie des paysan.ne.s et nous portons donc une nouvelle vision de la Politique Agricole Commune qui implique la transformation du modèle agricole et alimentaire dominant.

Contact :

CONFÉDÉRATION PAYSANNE AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

58 rue Raulin
69007 LYON

04 72 41 74 42 // 07 82 23 51 67

auvergnerhonealpes@confederationpaysa

mne.fr

<http://aurapaysanne.fr/>

CAHIER D'ACTEUR

Confédération Paysanne Auvergne-Rhône-Alpes

POUR UNE POLITIQUE AGRICOLE ET ALIMENTAIRE AU SERVICE DES PAYSANS, DES CONSOMMATEURS ET POUR TOUS LES TERRITOIRES

La Région Auvergne-Rhône-Alpes se caractérise par une agriculture fortement diversifiée avec un grand nombre de filières de qualité. Le choix d'une politique agricole publique s'impose et il est nécessaire de prendre en compte les attentes des consommateurs.

LA CONFEDERATION PAYSANNE AURA VEUT QUE LA REGION SOIT ACTIVE POLITIQUEMENT POUR UNE REFORME DU PREMIER PILIER DE LA PAC :

La Politique agricole commune s'est articulée autour de l'"aide à l'hectare", d'abord sous forme de DPU, puis de DPB. Ce choix politique s'accompagne d'années en années d'une baisse drastique et systémique du nombre d'exploitations agricoles. Il est impératif de réorienter ces aides, qui encouragent la course aux hectares et la disparition du monde paysan, vers une aide, plus juste, à l'actif agricole. Nous encourageons donc la mise en place d'une **aide économique à l'actif agricole** afin de redynamiser le tissu rural, ce qui garanti un partage équitable de la PAC tout en favorisant l'installation agricole.

Afin de poursuivre ce changement de paradigme, il faut poursuivre et renforcer la **majoration significative et dégressive des aides sur les premiers hectares, avec le renforcement du paiement redistributif**. Cela permettra une répartition plus juste des aides du premier pilier tout en renforçant les petites fermes qui génèrent à la fois le plus de valeur ajoutée à l'hectare et qui sont les plus à même d'enclencher une transition de leurs systèmes agricoles. La transition agricole vers des schémas plus résilients nécessite un temps de travail à l'hectare plus important ce qui de fait incite à diminuer la taille des exploitations.

Nous souhaitons favoriser l'emploi agricole, qu'il soit salarié ou non, nous voulons nous donner les moyens d'assurer une production agricole partagée, libérée des contraintes économiques. Cela favorise de fait l'innovation paysanne, les alternatives, et ainsi la transition agricole vers une agriculture notamment plus respectueuse de l'environnement. Nous proposons donc la **dégressivité et le plafonnement des aides par actif agricole**.

Les petites fermes créatrices de valeur ajoutée et d'emploi ainsi que l'agriculture de montagne nécessitent un soutien important : **l'installation agricole et la reprise des fermes cédantes** est un combat à mener dès maintenant.

Le changement climatique est là, il est temps de stopper la spirale productiviste par un soutien important aux alternatives, plus respectueuses de l'environnement : **la PAC doit accompagner la transition de ces fermes vers une agriculture plus résiliente**.

Les assurances privées, vers lesquelles nos gouvernants nous poussent, sont une fausse bonne idée qui enferment les paysan.ne.s dans des schémas de production productiviste. Privées, elles détournent l'argent public des paysan.ne.s sans apporter de réponses à la crise climatique.

L'alimentation de nos concitoyens est le sens même de la politique agricole commune, aujourd'hui de nombreuses personnes y ont peu ou pas accès. Nous défendons une réorientation des aides agricoles, pour **abonder une nouvelle sécurité sociale de l'alimentation** permettant l'accès d'une alimentation de qualité pour tous et toutes. Une contractualisation sous forme de conventionnement s'organisera entre les paysan.ne.s indépendant.e.s et les consommateurs sur le modèle de ce qu'on observe au niveau de la santé. Ce conventionnement permet la mise en place de cahier des charges pour la production alimentaire tout en garantissant une juste rémunération au producteur.

LA CONFEDERATION PAYSANNE AURA VEUT QUE LA REGION SOIT ACTIVE POLITIQUEMENT DANS SA GESTION DU SECOND PILIER DE LA PAC.

Dans la situation actuelle, l'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) permet de soutenir fortement l'agriculture de montagne et des zones plus difficiles. On constate une dynamique dans ces territoires au niveau de l'installation agricole par exemple. **Nous demandons donc le maintien de cette indemnité, son plafonnement et sa dégressivité**.

La diversité des massifs et des territoires de notre région implique une diversité d'alimentation pour le bétail. Ainsi, les surfaces pastorales ligneuses, essentielles à l'alimentation des troupeaux d'un grand nombre de fermes doivent être soutenues. Face à la volonté du Ministère d'éliminer la tranche de prorata 50-80% d'éléments non admissibles, nous pensons, au contraire, que la tranche 50-80 n'est pas anecdotique. Elle concerne plus de surface et une part importante des fermes concernées. Sur ces fermes, la perte des aides sur ces surfaces pourraient remettre en péril la viabilité des fermes. Mais aussi ces surfaces ont un réel bénéfice et doivent être valorisées. **Nous demandons donc un maintien des aides sur l'ensemble des surfaces pastorales**

L'installation agricole et la reprise des fermes des paysan-e-s partants à la retraite (près de la moitié des effectifs d'ici 10 ans) est un combat à mener de front dès maintenant. Face à l'importance de cet enjeu, **nous défendons que la Dotation Jeune Agriculteur (DJA) bascule dans le premier pilier pour un financement automatique.** Ainsi couplée à la prime pour les jeunes agriculteurs (qui existe déjà et qui représente 1% du budget du 1er pilier en France, soit 75 millions d'€), elle deviendrait le paiement pour les nouveaux-lles installé-e-s et bénéficierait d'un financement uniforme sur tout le territoire français. Le critère d'âge pour toucher ce paiement aux nouveaux-lles installé-e-s serait élargi de 40 à 50 ans. L'agriculture impacte le dynamisme des zones rurales selon sa capacité à créer de l'emploi : moins elle crée d'emplois, plus les campagnes se vident au profit des villes et plus celles-ci s'étalent, mettant en danger la disponibilité de foncier agricole. Ce phénomène nuit à la transmission des fermes ou à l'installation de nouveaux-lles paysan-ne-s et renforce le phénomène d'exode rural.

Nous demandons l'**orientation du plan de modernisation des élevages vers des systèmes vertueux**, en terme d'emploi et d'environnement, avec des critères précis qui serviront à maximiser les aides à l'investissement vers ces systèmes vertueux.

Nous demandons à ce qu'il y ait un maximum de fermes bénéficiaires et d'arrêter la course à la technique (robotisation et informatisation). Nous demandons aussi que la certification "Haute Valeur Environnementale" ne viennent pas remplacer les aides actuelles à l'agriculture biologique. En effet, cette certification donne l'illusion aux consommateurs de produits plus "responsables" mais qui ne font qu'encourager l'agriculture de précision et la robotisation sans objectif la sortie des produits de synthèse. Nous demandons la réorientation des aides à l'investissement dont la finalité est une surcapitalisation des fermes, un endettement prononcé des agriculteurs et des difficultés importantes pour la transmission. Nous demandons que les aides du premier pilier de la PAC ne puissent pas être versées pour des surfaces dont la production sera transformée en agrocarburants ou utilisée dans des méthaniseurs.